



COMMUNIQUÉ DE PRESSE, le 9 novembre 2022

LANCEMENT OFFICIEL A ARLES DU CLUB DE LA CROISIÈRE RHÔNE SAÔNE

Ce mercredi 9 novembre, Cécile AVEZARD, Directrice territoriale Rhône Saône de VNF, et Thomas SAN MARCO, Délégué Général de CNR, ont lancé officiellement le club de la croisière avec les représentants des professionnels, des collectivités et des acteurs publics de l'axe fluvial Rhône Saône. Cette initiative permettra d'accompagner le développement d'un secteur haut de gamme en croissance constante et à fortes retombées pour les territoires, qui doit relever le défi de la transition énergétique.

Créé à l'initiative de VNF et de CNR, le Club rassemble l'ensemble des acteurs de l'éco système de la croisière fluviale sur le bassin Rhône Saône : les deux gestionnaires des appontements, les gestionnaires de la flotte, les collectivités définissant les stratégies touristiques (Régions et Départements), les collectivités d'accueil (EPCI et communes), les organismes de promotion touristique et les agences réceptives pour la croisière (voir liste exhaustive en annexe).

L'ambition partagée est de développer de façon concertée cette filière en renforçant son ancrage territorial, sa transition écologique, sa qualité de service et sa promotion. En partageant les expériences et en coordonnant les actions, il s'agit de mettre en place une logique « gagnant-gagnant » au profit des touristes, des territoires et des professionnels.

L'installation officielle, qui intervient après une première journée d'échanges techniques à Lyon le 6 mai dernier, s'est déroulée à l'issue de SLOWW !, les rencontres nationales du tourisme fluvial et fluvestre qui se tenaient à Arles avec le soutien notamment du Département des Bouches du Rhône, de Provence Tourisme, de la Ville et de l'Agglomération d'Arles.

Panorama d'un secteur économique à fort potentiel (voir annexes)

Avec 24 paquebots fluviaux et 110 000 passagers (hors crise COVID), le bassin Rhône Saône est le premier bassin en France pour la croisière fluviale.

De 90 à 135 mètres de long, les paquebots sont des hôtels flottants proposant des prestations de 3 à 4 étoiles. Ils accueillent en moyenne 150 passagers (de 50 à 190). La clientèle, plutôt sénior, est très majoritairement européenne et américaine.

Les croisières durent en moyenne une semaine sur la Saône et le Rhône, sur différents itinéraires entre Saint-Jean-de-Losne et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Elles permettent de combiner navigation et découverte de territoires particulièrement riches d'un point de vue historique, paysager culturel et gastronomique : la Bourgogne, le Beaujolais, la région lyonnaise, la vallée du Rhône, la Provence et la Camargue.

Les principales villes d'escale sont du nord au sud : Saint Jean de Losne, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Lyon, Vienne, Tournon, Viviers, Avignon, Arles et Port Saint Louis. Au total, il existe 34 sites d'escale qui proposent 74 places en saison et 33 places utilisables en hivernage.

Les retombées économiques s'élèvent à 140 millions d'euros pour les territoires.

Les défis d'un développement respectueux de l'environnement

La flotte de paquebots a fortement augmenté depuis les années 2000 pour atteindre 26 unités à son pic en 2015. A l'horizon 2030, il est envisageable de parvenir à une trentaine d'unités, grâce un lien fort avec les acteurs du tourisme et les collectivités territoriales, ainsi qu'au développement et l'amélioration des appointements.

En 2022, l'activité a quasiment retrouvé son niveau d'avant la crise COVID et les perspectives 2023 sont très encourageantes avec l'arrivée d'un bateau supplémentaire, signe d'une demande de la clientèle toujours au rendez-vous.

La transition énergétique de la flotte fluviale est l'un des principaux défis à relever par la filière. VNF et CNR sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche volontariste pour le développement de solutions de motorisations plus propres, et portent actuellement deux projets d'équipement de sites en bornes de branchement électrique haute puissance.

Les premières mises en service de ces bornes électriques sont programmées dès 2023 (Arles, puis Lyon et certains sites de la Saône) jusqu'en 2027 pour équiper la majeure partie de l'axe Rhône Saône. Ces équipements permettront de limiter fortement l'impact des activités des paquebots fluviaux sur l'environnement, de réduire les nuisances sonores, la pollution de l'air et les émissions de CO2.

Le Club de la croisière Rhône Saône permet également de porter des réflexions relatives à d'autres enjeux forts, tels que l'avitaillement local, l'amélioration de la promotion et le renouvellement de la clientèle, ou encore l'amélioration globale de la qualité de service. Ces réflexions seront portées lors des groupes de travail spécifiques, réunissant les acteurs concernés.

Contact presse VNF - Rhône Saône

Antoine QUIDU
antoine.quidu@vnf.fr / 06 88 21 35 48

Contacts presse CNR

Romain JACQUET
r.jacquet@cnr.tm.fr / 06 74 79 10 00

Béatrice AILLOUD
b.ailloud@cnr.tm.fr / 06 07 27 46 07

VNF

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux, ...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis près d'un siècle. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général, en coordination avec les acteurs du territoire : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve Rhône et préservation des écosystèmes naturels. CNR gère ces trois ressources naturelles Eau-Vent-Soleil en tant que biens communs dont elle partage la gouvernance et une partie de la valeur avec les territoires. Sa triple expertise – énergie, transport, irrigation - lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France. Acteur majeur du développement du transport fluvial, CNR gère 19 sites industriels et portuaires. Elle est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts). ENGIE est son actionnaire industriel de référence.

Annexes :

Liste des membres du Club de la croisière Rhône Saône :

- Les gestionnaires des appontements : VNF et CNR
- Les principaux gestionnaires de la flotte : CroisiEurope, Viking River Cruises, SCYLLA et A.ROSA, RSR Schifffahrt, River Advice, Uniworld, AGISHIP
- Les collectivités définissant les stratégies touristiques : Régions Bourgogne-Franche Comté, Région Auvergne Rhône Alpes, Région Sud (PACA), Région Occitanie, Départements de la Côte d'Or, de Saône et Loire, de l'Ain, du Rhône, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard, de Vaucluse et des Bouches du Rhône
- Les collectivités d'accueil (à l'échelle locale) : Métropoles de Lyon et d'Aix-Marseille-Provence, communes de Mâcon, de Belleville en Beaujolais, de Tournus, EPCI Rives de Saône, Grand Chalons, Mâconnais Beaujolais, Saône Beaujolais, Mâconnais – Tournugeois, Val de Saône Centre, Villefranche Beaujolais Saône, Dombes Saône Vallée, Vienne Condrieu, Pilat Rhodanien, Porte de DrômArdèche, Valence Romans, Arles Crau Camargue Montagnette
- Les organismes de promotion touristique : Comités régionaux du tourisme, comités départementaux du tourisme, offices du tourisme
- Les agences réceptives pour la croisière : LRC Solutions, Philibert Travel and Event, Un Monde bleu, Société publique locale touristique et événementielle du Pays de Martigues, Philibert Travel and Event
- Les associations professionnelles : Entreprises fluviales de France, Club de la croisière Marseille Provence

Détails sur la flotte fluviale

ÉVOLUTION DE LA FLOTTE		80/105 m	110/125 m	135 m
2000	7	1	6	0
2010	15	3	12	0
2015	26	2	16	8
2019	24	2	17	5
2021	24	1	16	7

et les sites d'escales

